



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Melun, le 13/08/2020

Port du masque obligatoire sur les marchés de Seine-et-Marne.

Compte tenu du rebond épidémique et pour assurer la sécurité de tous, le préfet rend obligatoire le port du masque sur les marchés, foires, brocantes et vide-greniers pour une durée d'un mois.

Les contrevenants seront verbalisés à hauteur de 135 €

**Cabinet du Préfet
Bureau de la communication interministérielle**

Tel : 01 64 71 75 95 – 01 64 71 75 29

Mel : pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr

www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun

